

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 5 Juin 2023

Délibération n° 2023.06.35

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15

- qui ont pris part à la délibération : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 23 Mai 2023

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 26 Mai 2023

L’an deux mil vingt-trois, le cinq Juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : Mmes et MM. Emmanuel CHERMETTE, Valérie CALLARD, Guillaume COMBIER et Mathieu POTHERAT.

Mme Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Objet : Convention avec la Fédération Française des Randonnées – projet GR de Pays « Crus et Monts du Beaujolais »

Le Comité de la Randonnée Rhône et Métropole de Lyon, représentant de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre ont créé un nouveau sentier de Grande Randonnée de pays dénommé « Crus et Monts du Beaujolais », situé sur le nord du département du Rhône, au-dessus de l’autoroute A89. Cet itinéraire traversera la commune de Lancié depuis la Merlatière jusqu’à la rue des Terres Dessus.

L’objectif est de mettre en valeur et faire découvrir nos territoires par le biais d’une proposition d’itinérance en randonnée pédestre.


Il conviendra donc de signer la convention d’autorisation de passage et de balisage de cet itinéraire.

Après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention sus visée.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire,
Jacky MENICHON



La secrétaire,
Christiane PESCE

